Envoyé en préfecture le 20/08/2024

Reçu en préfecture le 20/08/2024

## Publié le 20/08/2024

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

## DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA CREATION D'UNE NOUE CITE PASTEUR POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition reçue par la société EUROVIA;

## **DECIDE**

ARTICLE 1:

est signé avec la société EUROVIA (Rue saint Hubert 62330 Guarbecque ) un devis concernant la création d'une noue cité Pasteur pour la gestion des eaux pluviales d'un montant de 10022.40 € TTC.

ARTICLE 2:

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 20 Août 2024

DEC2024 124

e Maire, an-Claude THOREZ